

VOTATION DU 28 MAI 1978

PRIX DU PAIN

COMITÉ ROMAND

POUR LA POURSUITE DE LA POLITIQUE FÉDÉRALE D'ÉCONOMIES

case postale 213

1211 Genève 3

Qu'il les accompagne de beurre ou non, chaque Suisse reçoit dès son lever une subvention fédérale pour le pain, le croissant ou la brioche qu'il mange à son petit-déjeuner.

D'ailleurs, la manne de Berne continue de tomber tout au long de la journée: pour les "dix-heures", au repas de midi, pour les "quatre-heures" et au dîner.

Jusqu'au 25 août 1977, cette subvention était de 25 centimes par kilo de pain. Depuis cette date, elle est tombée à 15 centimes.

Cette diminution de 10 centimes est-elle justifiée et supportable? Les citoyens le diront le 28 mai prochain. C'est ce jour-là, en effet, qu'ils se prononceront sur la modification de la loi fédérale sur le tarif des douanes (droits sur les céréales panifiables).

Cette mesure, mise en vigueur en août dernier par le Conseil fédéral et ratifiée par les Chambres en octobre, fait l'objet d'un referendum lancé par le Parti socialiste suisse.

L'enjeu matériel de ce scrutin se monte à 100 millions d'économie pour la caisse fédérale. Mais, son enjeu politique va largement au-delà de ce chiffre.

La réduction des subventions au prix du pain (à travers les céréales panifiables) doit être considérée dans le cadre général de la politique financière de la Confédération.

L'objectif des autorités fédérales est le rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans des délais rapprochés (1981), tant par la modération des dépenses que par la création de recettes nouvelles, indirectes, qui doivent compenser les pertes douanières.

On ne peut douter que l'assainissement des finances fédérales est conforme à la volonté populaire. Celle-ci s'est manifestée clairement lors de plusieurs votations sur des questions financières, "frein aux

aux dépenses", tout particulièrement. La dernière en date remonte au 4 décembre 1977 lorsque, à une majorité de 62 pour cent, le peuple suisse a, sans hésitation ni ambiguïté, approuvé un premier "paquet d'économies" d'environ 600 millions par année (modification de 36 lois portant sur des subventions).

#### Une conséquence du 12 juin 1977

Le referendum du 28 mai sur le prix du pain fait partie d'un second "paquet" consécutif au rejet de la TVA (12 juin 1977).

Suite à ce scrutin et faute des recettes demandées à cette occasion, le budget fédéral se présentait pour les années qui viennent avec des déficits annuels de l'ordre de 2,2 à 3 milliards. Cette perspective inquiétante et inadmissible des points de vue politique, économique et social a conduit le Conseil fédéral à proposer aux Chambres de nouvelles mesures restrictives en matière de dépenses et l'augmentation de deux impôts (droit de timbre et impôt sur le tabac).

Ces propositions (appelées "Premières mesures transitoires destinées à réduire l'impasse budgétaire de la Confédération"\*) ont toutes été approuvées par le Parlement. Les 480 millions d'améliorations apportées ainsi au budget 1978, ajoutées à la compression des dépenses réalisée directement par le Conseil fédéral et l'administration (500 millions), ont permis de ramener le déficit pour l'année en cours de 2,2 à 1,2 milliards, un résultat meilleur que ceux enregistrés depuis 1975.

Ce faisant, le gouvernement et le Parlement ont largement tenu compte de la volonté du citoyen exprimée le 12 juin 1977.

#### Une mesure parmi d'autres

Parmi les cinq mesures du second "paquet d'économies", une seule a été contestée et a provoqué le lancement d'un referendum. Les quatre autres sont:

\*) Message du 24 août 1977

- la hausse des suppléments de prix sur les graisses et huiles comestibles importées (margarine, notamment);
- la réduction de 15 pour cent, pour 1978 uniquement, des parts cantonales aux recettes de la Confédération;
- l'augmentation du droit de timbre (dès le 1er avril 1978);
- l'augmentation de l'impôt sur le tabac (dès le 1er octobre 1978).

Les citoyens ne se prononceront donc que sur la réduction des subventions destinées à abaisser le prix des céréales panifiables indigènes (et, par conséquent, le prix du pain).

Formellement et juridiquement, il s'agit de dire oui à la modification du 7 octobre 1977 de la loi fédérale sur le tarif des douanes. C'est en effet à travers l'amendement de ce texte législatif qu'a été réalisée la diminution de 25 à 15 centimes du subside au prix du pain. Comment et par quel mécanisme ?

#### Le mécanisme d'une subvention

L'approvisionnement du pays en céréales panifiables est, pour les trois-quarts, le fait de la production indigène, le quart restant étant importé.

La Confédération achète aux paysans suisses leurs céréales panifiables sur la base du prix à la production (environ 1'000 francs par tonne) et elle les revend aux moulins à un prix inférieur (environ 710 francs). La différence est à la charge de la caisse fédérale qui subventionne ainsi non pas l'agriculteur, mais bien le consommateur de pain, de farine, de pâtisserie etc...

Le prix de vente aux moulins est fixé en fonction des prix sur le marché mondial, augmenté des droits de douane, des frais de transport et de stockage notamment.

L'augmentation des droits de douane, décidée en août 1977, a eu pour effets d'augmenter le prix de vente aux meuneries et, par conséquent, de diminuer la différence avec le prix versé aux producteurs, donc de réduire la subvention fédérale aux consommateurs.

Il s'ensuit une augmentation de 13,5 francs par 100 kilos de farine boulangère et de 10 centimes par kilo de pain, celui-ci restant tout de même subventionné, donc abaissé, de 15 centimes.

Pour la caisse fédérale, l'allégement est de 93 millions par année, auxquels viennent s'ajouter 25 millions de recettes supplémentaires au titre de la hausse des droits de douane sur le blé importé.

#### Une hausse supportable

Une telle augmentation du prix du pain est-elle supportable ? Remarquons tout d'abord qu'elle est en vigueur depuis plusieurs mois déjà et qu'elle est pratiquement passée inaperçue. En fait, cette hausse représente une charge annuelle supplémentaire de 3 francs (5 francs y compris la boulangerie fine) par consommateur et par année. En effet, la consommation moyenne de pain en Suisse a été, en 1976, de 30 kilos.

Constatons ensuite que le pain reste en dépit de cette légère adaptation, meilleur marché que chez nos voisins autrichiens et allemands, dont le niveau salarial est inférieur à celui des Suisses.

#### Solidarité avec les producteurs

Mais, au-delà de ces calculs d'épicier ou de boulanger, il faut bien admettre que la réduction (et non la suppression) de cette subvention se justifie également pour des raisons de principe.

Le pain constitue certes encore un bien de première nécessité, mais sa consommation a fortement diminué ces vingt dernières années au profit de la boulangerie fine. La consommation du premier a baissé de 60 à 30 kilos par tête, alors que durant le même laps de temps la dé-

pense pour les produits plus fins (pâtisseries, croissants, etc...) se multipliait par trois.

Dans le pays le plus prospère du monde, on doit aussi rappeler le gaspillage du pain, souvent jeté ou servant de fourrage, qui est en fin de compte une dilapidation des deniers publics, donc des impôts versés par les contribuables.

De plus, l'allègement, par subsides fédéraux, du prix du pain est le type même de la subvention par saupoudrage tous azimuts et sans distinction.

Une pareille mesure n'a plus sa justification: en raison, d'abord, de l'élévation générale du niveau de vie, ensuite, des difficultés financières de la Confédération et, enfin, parce que les sources d'approvisionnement en céréales panifiables ont profondément changé.

En effet, s'il était admissible, lorsque notre pain était produit aux trois-quarts avec du blé importé, donc meilleur marché, de faire bénéficier le consommateur d'un allègement, aujourd'hui, avec une proportion inverse, il est absolument normal, au nom de la solidarité avec l'agriculture, que le consommateur prenne à sa charge les coûts de production plus élevés en Suisse.

#### De l'argent mieux employé ailleurs

Au plan des principes, la réduction de la subvention répond à un choix. L'assainissement des finances fédérales passe par des priorités: la Confédération doit se concentrer sur ses tâches essentielles, que ce soit la prévoyance sociale, la défense nationale, les transports ou l'agriculture.

Elle doit par conséquent élaguer là où cela est parfaitement possible et supportable.

On peut dire que les 100 millions économisés sur le subventionnement du pain sont 100 millions mieux employés dans des secteurs vitaux où la consolidation de l'acquis est reconnue et indispensable.

#### Une confirmation de la volonté populaire

Les auteurs du referendum affirment qu'ils entendent s'opposer à une politique de démantèlement social et d'assainissement financier aux dépens des petits et des faibles, politique délibérée des partis bourgeois.

Au vu des chiffres cités plus haut, on peut déjà objectivement rejeter cette critique: le sacrifice est vraiment bien léger, il est même indolore.

Ensuite, la mesure contestée appartient à un ensemble de décisions qu'il s'agit donc de considérer comme un tout. Ainsi la réduction des parts cantonales pour 1978 et la hausse du droit de timbre - qui frappe des catégories relativement restreintes - constituent une réduction trois fois plus grande du déficit (300 millions) que les 100 millions "pris" sur les céréales panifiables.

Tout a été dit ou presque sur la formidable croissance des dépenses sociales, désormais le poste le plus important du budget fédéral, pour démontrer que l'assainissement du ménage fédéral ne se fait pas contre ceux qui ont le plus besoin de la redistribution des ressources et de la péréquation.

Cela, le peuple le sait bien puisqu'à une majorité de près des deux-tiers, il a accepté, en décembre dernier, une réduction des subventions dans des secteurs tels que les transports (abonnements) ou l'assurance-maladie.

Serait-ce que le citoyen ignore son intérêt véritable ? Certes, le referendum est une arme légitime de notre démocratie directe. D'aucuns pourraient cependant regretter que l'on y recourt pour une mesure en soi aussi anodine.

On peut partager ce regret mais il n'est sans doute pas mauvais que le citoyen puisse, une nouvelle fois, confirmer sa volonté d'aider à remettre en ordre les finances fédérales. Cet objectif vaut bien un scrutin dont on se serait peut être passé mais, plus encore, un modique sacrifice financier de la part de chaque citoyen.

---